

Toulouse le 30 août 2016

Madame L'inspectrice de l'Éducation nationale
Chargée de la circonscription de Toulouse Sud
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les enseignants y compris
les membres des RASED



Note de service n° 2 :

Inspection Académique
Circonscription Toulouse sud

Inspection des personnels - Année scolaire 2016-2017

Références : Code de l'éducation art L241-1 et L241-4

Circulaire N°2009-064 du 19 mai 2009 portant sur les missions de l'IEP -
B0 n°22 du 28 mai 2009

Arrêté du 1-7-2013 portant sur le référentiel des compétences
professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Dossier suivi par
Sylvie MEISSE
IEN de Toulouse sud

L'enjeu de l'acte d'inspection est de garantir la réussite de tous les élèves en permettant
aux enseignants de construire leur professionnalité.

L'inspection constitue également un moment important dans la prise d'informations sur le
fonctionnement des écoles, leurs réussites, les difficultés, les ressources et leurs
besoins.

Lors de l'inspection, je souhaite assister à une ou deux séquences de 30 à 45 minutes.

Je vous remercie de mettre à disposition :

- Les documents de préparation,
- Le registre d'appel,
- Les supports d'évaluation
- Des cahiers, classeurs, autres traces écrites des élèves y compris le cahier qui sert
de liaison avec les familles
- Les supports des activités pédagogiques complémentaires, les PPPE, les PPS et les
PAP des élèves concernés.
- Les évaluations diagnostiques mises en œuvre pour le niveau CE2
- Tout autre support que vous jugerez utile et qui permet de conduire un enseignement
efficace,

J'effectuerai un entretien d'environ 45 minutes après les séquences.

Rectorat
75 rue St Roch
CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex
05 36 25 88 72
ien31-tlsesud@ac-toulouse.fr



Je porterai une attention particulière aux éléments suivants :

- le suivi des élèves maintenus
- le traitement de la difficulté scolaire de manière plus générale et la manière de prendre en compte les besoins particuliers des élèves
- l'évaluation des élèves
- la mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires
- le plan de la maîtrise de la langue dans tous les champs disciplinaires.

2/5

Les éléments qui suivent ont pour finalité de rappeler de manière structurée des éléments constitutifs de l'inspection.

I- Les objectifs de l'inspection individuelle

Comme il est rappelé dans la circulaire relative aux missions d'inspection, l'inspection individuelle poursuit deux objectifs principaux :

Le *premier* est de vérifier le respect du cadre réglementaire.

Conformément à l'article R.241-19 du code de l'éducation, les corps d'inspection sont chargés **<<de veiller à la mise en œuvre dans les classes, les écoles et établissements, de la politique éducative définie par le ministre de l'Éducation nationale et des lois et règlements relatifs à l'action éducatrice de l'État >>**.

Le *second* est d'observer l'efficacité des pratiques effectives des professionnels et leur impact sur l'amélioration des acquisitions de tous les élèves.

II- Les modalités de l'inspection

L'inspection se déroule en quatre temps :

- Une phase préparatoire :

L'enseignant est averti de l'inspection au début de chaque période ou au retour d'une période. Le secrétariat de l'inspection adresse un questionnaire préalable aux enseignants concernés (à transmettre au plus tard deux jours avant ma venue dans votre classe).

Pour cette année scolaire, j'inspecterai les enseignants dans les domaines suivants :

A l'école maternelle, je souhaite pouvoir observer une séance **dans le domaine « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »**.

Ce domaine met en avant les objectifs prioritaires de l'école maternelle. D'une part, la stimulation et la structuration du langage oral. D'autre part, l'entrée progressive dans la culture de l'écrit.

Pour vous aider, je vous invite à consulter les ressources parues dans ce domaine sur Eduscol et visibles également sur le site de la circonscription. Les conseillers pédagogiques sont également disponibles pour répondre à vos questionnements dans ce domaine.



Ces ressources vous donneront des informations générales sur le langage mais aussi des précisions d'accompagnement spécifiques dans le domaine de l'oral, celui de l'écrit, celui de l'écrit en lien avec l'oral. Des ressources à venir concerneront la littérature et les documentaires ;

Je précise aussi que l'entretien portera entre autres sur la ou les séances observées mais aussi sur l'évaluation à l'école maternelle

3/5

A l'école élémentaire, je souhaite pouvoir observer une séance en enseignement moral et civique.

Pour vous aider, vous trouverez des ressources sur Eduscol et visibles également sur le site de la circonscription.

Ces ressources vous donneront des exemples de méthodes et de démarches à conduire comme le débat argumenté, les dilemmes moraux, la discussion à visée philosophiques, la méthode de la clarification des valeurs et des conseils pour les élèves concernant la technique des langages clairs.

Je précise aussi que l'entretien portera entre autres, sur le ou les séances observées mais aussi sur vos questionnements liés aux nouveaux programmes.

Merci de joindre également à l'envoi du questionnaire les documents suivants :

- **Les fiches de préparation détaillées des séances observées,**
- **La progression et la programmation dans lesquelles s'inscrivent les séances.**
- **Le cahier journal correspondant aux séances observées.**

- Une phase d'observation :

Cette phase d'observation porte sur une ou deux situations d'apprentissage. Les cahiers et outils des élèves ainsi que les documents de préparation de l'enseignant sont également consultés à cette occasion.

- Un entretien :

L'entretien est un moment privilégié pour échanger sur les pratiques enseignantes. Lors de cet entretien l'enseignant est invité à expliciter ses intentions pédagogiques et à livrer une analyse de son action.

- le rapport :

Le rapport constitue une synthèse des éléments observés dans la classe et des éléments recueillis lors de l'entretien. Le rapport, avec indication de note, est transmis à l'Inspecteur d'académie qui arrête la note et porte d'éventuelles observations. Il est ensuite retourné au secrétariat de la circonscription. L'enseignant en prend connaissance, y porte sa signature, attestant qu'il en a pris connaissance, retourne un exemplaire au secrétariat et en conserve une copie.



4/5

III- L'inspection des enseignants exerçant des fonctions spécifiques ou exerçant dans des conditions particulières.

- L'inspection des conseillers pédagogiques

L'inspection est réalisée à partir d'un rapport d'activités et/ou d'une observation en situation (conduite de réunion, stage de formation, animation pédagogique, enseignement auprès d'un groupe d'élèves, animation d'une équipe de suivi de la scolarisation ...). Elle est suivie d'un entretien.

- L'inspection des directeurs

Le rôle et les missions spécifiques des directeurs doivent faire l'objet d'une analyse précise. L'inspection de la pratique professionnelle est complétée par un temps consacré au rôle du directeur dans l'animation de l'école et dans la mise en œuvre du projet d'école. (Circulaire n° 2014-163 du 1-décembre 2014)

Concernant l'inspection des directeurs, les éléments suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- la capacité à communiquer efficacement et à faire circuler l'information : communication interne (équipe pédagogique, équipe éducative, communauté éducative), communication avec les pairs et les autorités académiques, communications externes (familles, associations, élus).
- la capacité à donner une image positive de l'école et à gérer les conflits par la négociation (acteurs de l'école et partenaires).
- la capacité à faciliter la vie pédagogique de l'école (mutualisation des compétences,) et à élaborer une démarche de projet.
- la capacité à favoriser la réussite de chaque élève (mise en œuvre d'une politique des cycles, organisation de l'aide personnalisée).
- la capacité à gérer l'école (moyens matériels et ressources humaines)
- la capacité à assurer la sécurité des élèves

- L'inspection des enseignants exerçant sur un poste de remplacement (ZIL-BD)

L'évaluation porte sur les séances observées lors de la visite, les outils conçus pour assurer la continuité pédagogique et l'implication au sein des différentes équipes des écoles (aide personnalisée, réunions de cycle ...).

- L'inspection du dispositif RASED

L'inspection se déroule selon les modalités suivantes :

- l'observation d'une séance dans le cadre du projet d'aide spécialisé (E et G),
- un entretien professionnel dans le cas du psychologue.

- L'inspection des enseignants titulaires deuxième année (T2)

Lors de leur année de T2, Les enseignants reçoivent l'aide des conseillers pédagogiques avant leur première inspection.

Cette dernière aura pour objet de recenser les compétences professionnelles acquises et de revenir lors de l'entretien, mais également dans le rapport de visite, sur celles restant à développer.



IV- Repères pour une auto-évaluation des enseignants

Je vous invite vivement à la lecture du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013).

Les quatre critères énoncés ci-dessous quant à eux doivent vous aider à avoir une analyse de votre pratique professionnelle.

5/5

Critère 1 : L'enseignant sait faire progresser chaque élève dans le respect des programmes et des politiques éducatives.

Il s'agit d'apprécier les progressions des élèves en terme de résultats ou d'acquis obtenus par rapport à une référence à préciser ou à définir et dans un contexte donné en relation avec les choix et moyens pédagogiques déployés par l'enseignant pour atteindre ces résultats.

Critère 2 : L'enseignant sait faire progresser les compétences dans les domaines d'apprentissage.

Il s'agit d'apprécier, sur la base des besoins initiaux et de la description par le professeur de son (ses) projets sur les 3 ans :

- la pertinence et la cohérence du projet de l'enseignant en relation avec ses besoins professionnel et /ou en référence au projet d'école,
- la mobilisation et l'exploitation en situation professionnelle des acquis de la formation

Critère 3 : L'enseignant sait faire progresser le travail en équipe et les projets d'école

Il s'agit d'apprécier l'implication et l'investissement de l'enseignant dans le travail collectif

Critère 4: L'enseignant sait faire progresser la qualité du climat scolaire au sein de la classe et dans l'école

Il s'agit d'apprécier comment l'enseignant contribue à l'amélioration ou au maintien de la qualité du climat scolaire au sein de ses classes, de son dispositif dans l'établissement, avec les partenaires les plus proches. (qualité de la communication avec les familles, les partenaires de l'école, le comportement éthique et déontologique, le regard porté sur l'élève, le respect du règlement intérieur, l'application juste de sanctions, ponctualité et assiduité de l'enseignant ...).

L'équipe de circonscription reste disponible et à l'écoute pour vous accompagner dans l'évolution de actes professionnels.

Sylvie MEISSE,
IEN Toulouse Sud

P.J. : Questionnaire

Merci de prendre connaissance également des documents ci-dessous :

- Référentiel métier des directeurs d'école (circulaire n° 2014 -163 du 1-12-2014)
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-7-2013)